

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 051 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

## **Objet : Budget Primitif 2017 – Tableau des Participations.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer spécifiquement et spécialement sur les subventions et les participations accordées aux organismes extérieurs avec lesquels la collectivité est en relation.

Monsieur le Président rappelle à cet effet le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2017 et propose de délibérer favorablement sur les subventions et les participations accordées aux associations et organismes suivants :

Participations	2017
SCOTA	77 352,00 €
Synd Mixte SAGE ESCAUT	2 583,00 €
Syndicat Mixte Somme AMEVA	541,00 €
Asso Pôle Métropolitain	5 500,00 €
Initiative Ternois Artois	22 400,00 €
A2E PLIE	41 385,00 €
A2E RSA	0,00 €
Asso AIR (rabais loyers)	24 000,00 €
Asso AIR	67 075,00 €
Asso COIN FAMILIAL	20 000,00 €
Asso BRIF	34 662,00 €
Asso REGAIN	15 166,56 €
Asso EVE	22 393,55 €
RVVN	13 021,00 €
MISSION LOCALE	51 706,65 €
SDA (Chiens errants)	20 692,50 €
Total	418 478,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le tableau des participations établi au titre de l'exercice 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature des différentes conventions avec les organismes concernés et au versement des participations attribuées à chaque structure conformément à ce tableau ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

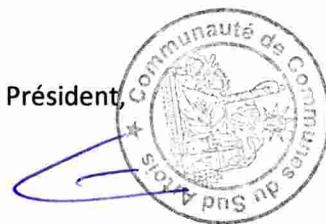
Le 11 avril 2017 et transmission  
en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



2017-051 - 11/04/2017

BP 2017 – Tableau des Participations.